

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

DÉCISION DU MAIRE  
N°2024\_021

1.1 MARCHES PUBLICS

030303

**OBJET :** Accord-cadre à bons de commande  
Lot n°1 : Travaux de voirie  
Lot n°2 : Exploitation des réseaux d'éclairage public  
Lot n°3 : Travaux de signalisation

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Commande Publique ;  
VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, notamment son article 142 ;  
VU le budget de l'exercice en cours ;  
VU la consultation réalisée dans le cadre des dispositions du Code de la Commande Publique ;  
VU le rapport d'analyse des offres établi par BE2T.

DÉCIDE

D'ÉTABLIR ET DE SIGNER avec les entreprises retenues ci-dessous les accords-cadres à bons de commande, et toutes les pièces si rapportant :

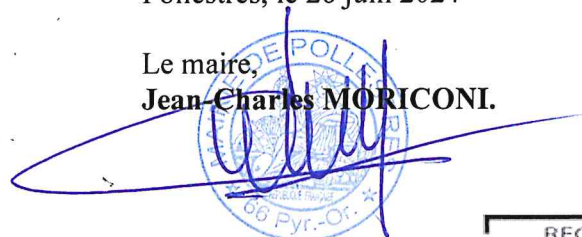
- **Lot n°1 : Travaux de voirie**  
à COLAS FRANCE SAS pour un montant de 643 859,50 € HT.
- **Lot n°2 : Exploitation des réseaux d'éclairage public**  
à DALKIA ELECTROTECHNICS pour un montant de 107 100,00 € HT,  
soit 128 520,00 € TTC.
- **Lot n°3 : Travaux de signalisation**  
à MOLINER SUD SIGNALISATION pour un montant de 124 314, 70 € HT.

ET DE RENDRE COMPTE de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 26 juin 2024

Le maire,  
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 26/06/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2024

Application agréée E-legalite.com